

Rédaction d'un projet pédagogique



Pédagogie / Folklore

Version #8

Mise à jour 21 septembre 2023



Louveteaux-Louvettes



Éclaireurs-Éclaireuses



Routiers-Routières

Préambule

Si tu as ce document entre les mains, il y a de fortes chances que tu sois le futur directeur d'un Accueil Collectif de Mineurs et que tu te demandes vraiment comment rédiger le projet pédagogique de l'accueil... bonne nouvelle, tu as bon document...

Il ne reste plus qu'à tourner les pages et faire chauffer la matière grise ! Tu y trouveras tout d'abord quelques rappels sur le projet pédagogique (définition, éléments qui le composent etc.) ainsi qu'une liste des documents à afficher obligatoirement pendant toute la durée d'un accueil collectif de mineurs.

Vient ensuite une proposition de trame pour la rédaction proprement dite du projet pédagogique. Pour utiliser ce « canevas », rien de plus simple :

- Remplacer les textes en italiques
- Ne pas modifier la partie intention éducative
- Ne pas mettre votre grille de camp dans ce document. Un projet pédagogique doit être signé avant le début de l'accueil et ne doit donc pas être modifié en cours de séjour ; ce qui n'est naturellement pas le cas de la grille d'activité. Le projet doit par contre contenir des « pistes » concernant les activités. Il est donc nécessaire d'y décrire les temps fort du séjour (op, bivouac, construction, explo...).
- Une remarque précisant les modalités de l'élaboration du projet pédagogique peut être apportée (rédacteurs, quand, où, comment etc.) Attention, ce point peut être vérifié lors d'un contrôle.
- Un sujet par page

Bon courage !

Le Comité Pédagogique National

Quelques rappels

Différents projets nécessaires à l'organisation d'un Accueil Collectif de Mineurs :

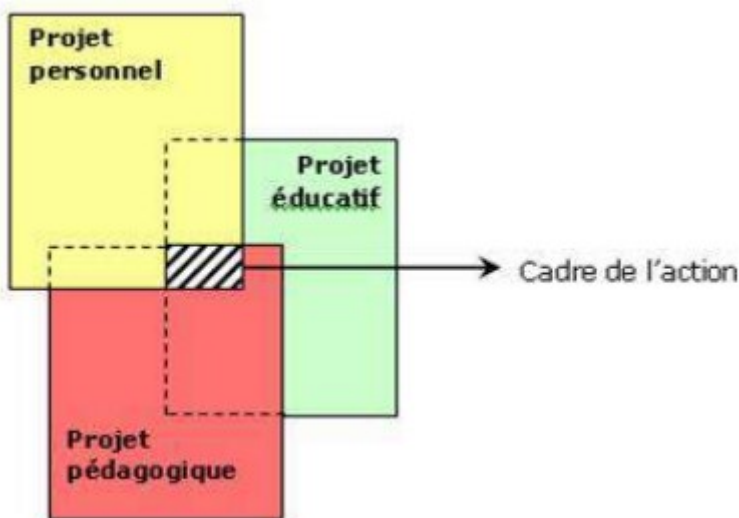
- Le projet personnel qui peut viser la société, un groupe social... est basé sur des valeurs personnelles. C'est ce projet qui amène une personne à s'engager dans telle ou telle action, association, œuvre.
- Le projet éducatif, propre à une association (dans notre cas l'organisateur de l'accueil), est défini sur du long terme (5 ans aux EEF) et exprime les finalités et les choix éducatifs de

l'association (en quelque sorte sa raison d'être).

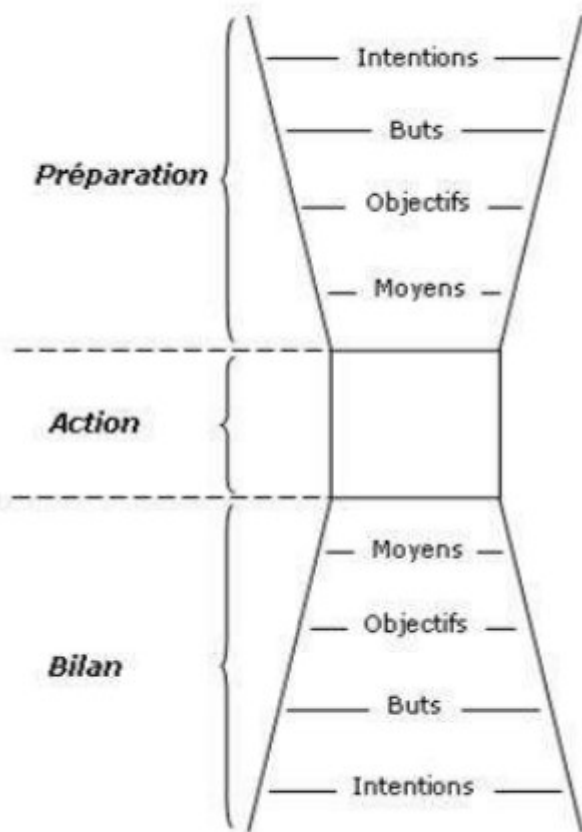
- Le projet pédagogique, exigence réglementaire, est la base sur laquelle se construit le séjour. Si le directeur du séjour en est le principal garant, il s'agit avant tout d'un projet d'équipe concret qui doit servir de référence et de cadre pour l'organisation et le fonctionnement de l'accueil. La lecture du projet pédagogique doit permettre d'avoir une vision d'ensemble de l'accueil. Il doit rappeler les finalités éducatives de l'association (long terme), exprimer les buts de l'accueil (moyen/long terme) et les objectifs associés (quantifiables dans le temps), les moyens de répondre à ses objectifs (pédagogiques, matériels, humains), l'organisation générale de l'accueil et surtout les modalités d'évaluation du séjour.

A l'aide du contenu du projet pédagogique, l'ensemble de l'équipe pédagogique, chaque animateur ou tout intervenant dans l'accueil peut ainsi prévoir, planifier et mettre en place toutes les activités qui se dérouleront lors du séjour (projet d'animation, d'activités, grille de camp etc.).

En bref, un projet pédagogique bien ficelé, c'est la base d'un accueil réussi... !



Une suite logique en entonnoir :



Buts :

- ⇨ découlent des intentions éducatives
- ⇨ s'expriment sur le moyen/long terme
- ⇨ permettent de tenir compte des spécificités du lieu d'accueil

Ex. : Favoriser l'autonomie du jeune

Objectifs :

- ⇨ c'est ce qui doit être réalisé
- ⇨ doivent absolument être quantifiables
- ⇨ doivent obligatoirement être définis dans le temps
- ⇨ sont réalistes
- ⇨ sont spécifiques à un groupe de personne défini (patrouille, sizaine, meute, troupe, groupe etc.)

Ex. : A partir du 2^{ème} jour les repas sont préparés exclusivement par les jeunes dans les patrouilles / Lors des repas les enfants seront capables de se servir tout seul etc.

Moyens :

- ⇨ traduisent concrètement les objectifs (actes)
- ⇨ un moyen peut contribuer à la réalisation de plusieurs objectifs

Ex. : Vaisselle adaptée à l'enfant / Jeu d'apprentissage le premier jour / Temps de préparation adapté etc.

Affichage obligatoire (adresses et numéros de téléphones)

- DDJS du lieu de l'accueil
- Direction Départemental de l'Action Sanitaire et Social (DDASS).
- Les Directions Départementales du Travail et de l'Emploi (DDTE)
- Le cabinet médical le plus proche
- Le centre hospitalier le plus proche
- La gendarmerie la plus proche

En annexe (à côté sur le wiki : « Fichiers joints »), vous trouverez un exemple pour un séjour dans la Drôme.

Trame pour la rédaction d'un projet pédagogique (en annexe, à côté sur le wiki : « Fichiers joints »)

Remarques importantes :

- Il est très important de respecter les délais de déclaration des Accueils Collectifs de Mineurs sous peine de se voir refuser la déclaration par les services de Jeunesse et Sports (première déclaration 2 mois avant le premier jour de l'accueil).
- Toutes les personnes majeures demeurant sur le lieu du séjour doivent apparaître sur la fiche

complémentaire, quelque soit leur fonction.

- Si vous souhaitez faire pratiquer aux jeunes des activités en autonomie ou en semi-autonomie (explo pour les éclaireurs par exemple), il est nécessaire que cela soit mentionné dans le projet pédagogique.

Dernière recommandation : Lors d'une visite des services de Jeunesse et Sports, le projet pédagogique peut-être décrypté de près. Il est donc nécessaire que tous les éléments inscrits soient réellement mis en place et en particulier que l'évaluation de l'accueil soit « à jour ».

De plus, le projet pédagogique étant un document « d'équipe », il se peut qu'une vérification de la connaissance du projet soit réalisée auprès d'un animateur ou de n'importe quel intervenant dans l'accueil.

BON CAMP !

